

## Éditorial - Editorial

# Une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche : rapprochements, concentrations, tensions... et opportunités ?

Depuis le début des années 2000, un ensemble de mesures touchant à l'organisation et au financement de la recherche française ont contribué à redessiner profondément la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR ci-après).

Comme en témoignent de nombreux éditos<sup>1</sup>, NSS s'est toujours préoccupée de ces enjeux, que ce soit au travers du prisme de l'interdisciplinarité ou de sujets qui touchent l'organisation de la recherche. Ainsi, la revue s'est intéressée à la place de la recherche fondamentale dans la Consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française du début des années 1990, ou à la Stratégie nationale de recherche et d'innovation de la fin des années 2000. Ces deux événements ont marqué le début et la fin d'un processus de transformation de la recherche française dont ces éditos ont souligné les effets sur les rapports sciences/sociétés, les risques de la course à l'excellence, ceux d'un repli académique, mais aussi les excès de la recherche sur projet, les ambiguïtés de l'internationalisation ou de la place de la recherche finalisée...

Un aspect n'a été qu'effleuré dans ces éditos, celui de la géographie que dessinent ces évolutions. Pour comprendre l'importance des changements qui ont eu cours ces vingt-cinq dernières années, il suffit de se rappeler des ambitions du plan Université 2000 (1990-1995) qui visait à nouer de nouvelles relations entre universités et territoires et qui a conduit à la création de nouveaux établissements, reposant sur un maillage beaucoup plus fin du territoire, en cohérence notamment avec les bassins d'emploi. L'objectif était aussi de lutter contre la concentration de l'ESR dans quelques grosses agglomérations, selon une logique du « *small is beautiful* ». Suite à l'adoption de la stratégie de Lisbonne en 2000, cette idée a été battue en brèche. L'innovation technologique, la R&D et le rapprochement entre universités et entreprises étaient ainsi promues. Cela se traduira, en France, par la création en 2004 de « pôles de compétitivité » qui prônent une nouvelle organisation de

l'innovation fondée sur des clusters territorialisés associant, en un même lieu, des acteurs appartenant à des mondes différents. Parallèlement, la montée en puissance des classements internationaux des universités conduit, pour accroître la visibilité des établissements, à en restructurer l'organisation.

Depuis le milieu des années 2000, les transformations institutionnelles dans le domaine de l'ESR en France ont suivi une dynamique relativement linéaire, indépendante des alternances politiques qui se sont succédé : la création de l'Agence nationale de la recherche (en 2005) a acté la mise en œuvre d'une recherche sur projet ; celle (en 2006) de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), devenue en 2013 un Haut comité (HCERES), a permis de standardiser l'évaluation des structures de l'ESR de manière à s'assurer qu'elles remplissent bien les missions qui leur sont confiées. Quant à la loi sur l'autonomisation des universités (2007), elle a poussé les établissements à se doter d'une stratégie, au service de laquelle doivent être affectés les moyens qui leur sont donnés. En parallèle, on voit s'opérer des fusions et des regroupements d'universités, et un renforcement des stratégies d'UMRisation permettant aux universités de contractualiser avec les principaux organismes publics de recherche. Restructuré, financé sur projets et évalué, l'ESR français était prêt pour la grande transformation...

Celle-ci est venue au travers des programmes d'investissement d'avenir. Placées sous l'autorité directe du Premier ministre au travers du secrétariat général pour l'investissement (SGPI) – échappant donc au pilotage par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – les trois phases de ce plan sont très cohérentes : la première étape, celle des Equipex et des Labex, s'est attachée à restructurer la maille de base de la recherche, celle des laboratoires et des équipements de recherche ; la seconde étape, celle des Idex et I-Sites, s'est focalisée sur l'échelle des établissements, distinguant quelques universités d'excellence ; la troisième étape, qui est encore en cours, vient renforcer la dynamique en restructurant la formation et la recherche finalisée, le plus souvent dans des entités déjà labellisées. Cette grande transformation, fondée sur « l'excellence », la « bonne gouvernance » et « l'innovation »,

<sup>1</sup> Voir dans NSS les éditos des numéros suivants : 2, 3, 1994 ; 11, 4, 2003 ; 14, 3, 2006 ; 15, 3, 2007 ; 16, 4, 2008 ; 17, 3, 2009 ; 20, 2, 2012 ; 20, 4, 2012 ; 22, 2, 2014 ; 24, 2, 2016.

a des effets financiers très nets, étant associée au Programme d'investissements d'avenir (PIA). Mis en œuvre dans un contexte de baisse des crédits affectés à l'ESR, ce programme a permis, en étant financé par le grand emprunt, de considérablement bien doter les établissements élus sans diminuer d'autant les fonds des autres universités – qui cependant, du fait des mécanismes de financement liés à l'autonomie, s'enfoncent lentement mais sûrement dans la pénurie.

Ainsi, sous l'effet de ces mutations successives, se dessine une nouvelle logique d'organisation de l'ESR, qui rompt de manière très nette avec les options qui avaient été prises il y a bientôt trente ans. La culture dite de l'excellence, associée à un « *big is beautiful* » (pour les établissements labellisés IDEX) ou un « petit mais spécialisé » (pour les I-Sites), s'ancre ainsi davantage. Il n'est pas interdit de penser que la vraie/fausse sélection à l'entrée de l'université, qui a structuré les débats de ces derniers mois, a surtout pour but de permettre aux établissements lauréats de choisir leurs étudiants.

Le bilan des gagnants et des perdants de ces différentes mutations peut être appréhendé à partir de la carte des IDEX et I-Sites<sup>2</sup>. Celle-ci dessine un paysage recomposé autour des universités parisiennes (où se concentre le tiers des lauréats), de celles du quart Sud-Est (qui va de Clermont-Ferrand à Nice en passant par Lyon, Grenoble, Aix-Marseille et Montpellier) et de trois universités du Nord-Est (Bourgogne – Franche-Comté, Lorraine et Strasbourg). À elles seules, ces régions concentrent plus des trois quarts des universités dites d'excellence en France : les succès de Bordeaux, Nantes, Lille et Pau cachent mal le vide qui se crée ailleurs en France, notamment dans le Bassin parisien et la moitié Ouest. On peut s'interroger sur l'avenir des petites et moyennes universités, voire sur celui de grosses qui n'ont pas pris le train du PIA. Sont-elles appelées à devenir des « universités d'équilibre territorial », destinées à assurer une formation de premier cycle de proximité et de second cycle professionnalisant, et répondant en cela aux besoins du territoire ? L'Alliance des universités de recherche et de formation (Auref) s'inquiète des conséquences de ces politiques qui contribueraient à créer un système universitaire à deux, voire trois vitesses. Réagissant en janvier 2017 à un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, consacré aux petites et moyennes universités,

l'Auref publiait un communiqué<sup>3</sup>, signé par 29 présidents d'universités et appelant notamment à « une analyse et une politique soutenant des universités de recherche et de formation, partout sur le territoire, favorisant un développement équilibré des territoires, une croissance partagée et une société qui se doit d'être inclusive pour promouvoir l'égalité des chances ». Publiée en amont de l'élection présidentielle de 2017, cette tribune n'a pas eu l'écho attendu auprès du gouvernement comme auprès du ministère...

Mais au-delà des impacts sur l'aménagement du territoire, les dispositifs mis en place ont aussi eu des implications sur la conduite de recherches interdisciplinaires dans les universités lauréates. Du fait de ces regroupements et des objectifs scientifiques associés aux projets déposés pour l'obtention des I-Sites et IDEX, l'interdisciplinarité a été promue comme un passage obligé. Toutefois, celle-ci se fait souvent avec des collectifs tellement larges qu'elle constitue un vrai défi pour ces établissements, et que l'on peut raisonnablement s'interroger sur les effets que cela produit. Mettre en avant des consortiums de centaines de chercheurs et les faire travailler sur un thème commun donne certes plus de visibilité à l'international, plus de moyens aussi, mais l'interdisciplinarité ne se décrète pas.

Enfin, les recherches promues au travers des IDEX et, surtout, des I-Sites conduisent à un rapprochement *de facto* vers les entreprises. Cela dessine des clusters territoriaux d'innovations, où les recherches menées doivent contribuer à la dynamique économique du territoire. Or les rapports sciences/sociétés ne peuvent être seulement lus au prisme de l'intérêt économique de la recherche : la place de la recherche fondamentale, ou même de recherches s'intéressant à des questions qui n'attirent pas forcément des capitaux, se pose dès lors.

Finalement, ces réformes, maintenant bien installées, ont été menées dans une relative unanimité technocratique et politique. Les faibles oppositions auxquelles elles ont donné lieu doivent sans doute à leur adossement à des dynamiques internationales, à leur progressivité et à leur mode de financement. Elles ont leur logique, mais elles actent l'abandon à la fois d'un modèle de recherche et d'une ambition territoriale. Le bilan qui peut être fait de ces années de réforme de l'ESR mérite un débat, que nous ouvrons dans ce numéro avec le texte de Pierre Cornu « Les universités françaises au milieu du gué ».

Xavier Arnauld de Sartre, Olivier Petit

<sup>2</sup> Voir cette carte dans le texte de Pierre Cornu, « Les universités françaises au milieu du gué », dans ce même numéro.

<sup>3</sup> Cf. [https://histoiresduniversites.files.wordpress.com/2017/01/tribune\\_de\\_lauref\\_pour\\_des\\_universites-421095.pdf](https://histoiresduniversites.files.wordpress.com/2017/01/tribune_de_lauref_pour_des_universites-421095.pdf).